

PROTÉGEONS L'ALLAITEMENT

Les organismes communautaires ont un rôle à jouer

Votre organisme s'est-il déjà questionné sur l'impact de la distribution de préparations commerciales pour nourrissons ou encore sur celui de la diffusion d'images de bébés avec un biberon? Avez-vous déjà été sollicité par l'industrie de l'alimentation des tout-petits pour des dons ou des commandites?

Ces pratiques comportent-elles des risques de conflit d'intérêts?

Quelles pratiques avez-vous adoptées pour répondre aux besoins de toutes les familles, tout en les protégeant des stratégies marketing de l'industrie?

En tant qu'organisme communautaire, l'épanouissement des familles et le renforcement de leur pouvoir d'agir sont au cœur de vos pratiques. Les environnements favorables à l'allaitement contribuent à l'atteinte de ces objectifs et bénéficient à toutes les familles, incluant celles qui n'allaitent pas ou ne le font pas de manière optimale.



« Les collectivités canadiennes doivent favoriser la création de milieux de vie dans lesquels l’allaitement constitue le choix le plus facile pour toutes les femmes et leurs enfants¹ » *Agence de la santé publique du Canada*

La banalisation des PCN fragilise l’allaitement

Certaines pratiques contribuent à banaliser l’utilisation de produits: dons, commandites, distributions, promotions, visuels montrant une personne utilisant le produit, etc. C’est notamment le cas pour les préparations commerciales pour nourrissons (PCN), les biberons et les sucres. Cela laisse croire aux parents que leur utilisation est normale et sans risque, ce qui ébranle la confiance des femmes en leur capacité à allaiter et à subvenir aux besoins de leur enfant. De plus, donner un biberon, même une seule fois, risque de provoquer une modification de la prise du sein ou une diminution de la production lactée, ce qui peut entraîner l’arrêt précoce et non désiré de l’allaitement. La nécessité d’acheter des PCN comporte aussi un coût financier majeur pouvant aggraver l’insécurité alimentaire des familles.

Rendre les environnements favorables à l’allaitement, c’est aussi prendre des mesures pour contrer la banalisation des PCN et autres produits connexes.

« Comme directrice d’un organisme communautaire famille, il est important pour nous d’accompagner les familles vers les services appropriés au besoin. C’est pourquoi nous collaborons avec un organisme d’entraide à l’allaitement pour bien soutenir les mères là-dedans. Quand les familles ont besoin de PCN, nous les dirigeons vers les banques alimentaires où elles trouveront l’information adéquate pour nourrir leur bébé. Nous reconnaissons l’expertise de chacun. »

France Pomminville, directrice d’une Maison de la Famille

Un code pour protéger toutes les familles

Afin de protéger l’allaitement, tout en assurant une utilisation correcte des PCN et des produits connexes lorsque c’est nécessaire, le Canada est signataire du *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel*² (le Code), adopté en 1981 par 118 pays. Depuis, ce Code est régulièrement bonifié par des résolutions de l’Assemblée mondiale de la Santé³. Son but n’est pas d’interdire l’utilisation de ces produits, mais plutôt de veiller à ce qu’ils ne soient pas « distribués par des méthodes susceptibles de nuire à la protection et à la promotion de l’allaitement au sein ». Il ne s’agit pas de faire la promotion de l’allaitement, mais de soutenir toutes les familles dans leurs décisions.

UTILISEZ VOTRE LIEN PRIVILÉGIÉ AVEC LES FAMILLES POUR

contribuer à rendre les environnements favorables à l’allaitement



rassurer les familles sur leurs compétences parentales



contrer les pratiques non éthiques des compagnies



DES PRATIQUES INSPIRANTES pour s'adapter aux besoins de toutes les familles

Une **vigilance accrue quant aux dons en argent** permet d'éviter les risques de conflit d'intérêts et protège l'image de l'organisme. L'adoption d'une politique d'acceptation des dons et commandites⁴ facilite la sélection.

Une **vigilance accrue quant aux dons en produits** réduit les risques de donner involontairement une visibilité non souhaitable à un produit ou à une marque. Ces dons, quels qu'ils soient, devraient provenir d'entreprises qui ne fabriquent ou ne distribuent aucun produit visé par le Code.

Afin de prévenir les conflits d'intérêts, **le code d'éthique** de l'organisme **pourrait inclure le respect du Code** pour le personnel, le conseil d'administration et les personnes qui interviennent auprès de la clientèle.

Le feuillet destiné à protéger l'allaitement lors des interactions avec des familles⁵ permet de **sensibiliser les personnes qui interviennent et celles qui les forment.**

Afin de limiter l'exposition des familles aux PCN, les renseignements sur **l'alimentation sécuritaire au biberon** devraient être donnés **uniquement aux parents qui le nécessitent**, et ce, lors d'une intervention individuelle.

Diriger les familles vers les banques alimentaires constitue la réponse la plus adaptée aux besoins de celles qui nécessitent toute aide alimentaire, y compris pour les PCN.

La promotion des **services offerts par les ressources communautaires en allaitement** sur votre territoire permet aux familles d'obtenir le soutien dont elles pourraient avoir besoin.

L'article 7.3 du Code indique que «*les fabricants ou distributeurs ne devraient pas offrir d'avantages en espèces ou en nature aux agents de santé pour promouvoir des produits visés par le Code*²».

La résolution 69.9 adoptée en 2016 demande de «*mettre un terme aux formes inappropriées de promotion des aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants jusqu'à l'âge de trois ans*³».

PRODUITS VISÉS

par le *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel*

- Tous les aliments et boissons pour les moins de 36 mois
- Les biberons et tétines
- Les sucres



Limiter la visibilité des produits visés par le Code qui sont distribués par l'organisme et éviter d'en faire la promotion permet de contrer la banalisation de leur utilisation. Au lieu de les laisser à la vue des parents, des affichettes (sans images ni marque) peuvent les inviter à en faire la demande. Ainsi, la distribution est accompagnée du soutien et des conseils pour une utilisation adéquate.

Les organismes qui distribuent des PCN devraient être en mesure d'**assurer la distribution de ces produits aux mêmes conditions jusqu'à ce que le bébé n'en ait plus besoin.**

LE SAVIEZ-VOUS?

Bien loin des recommandations

Bien que la plupart des femmes amorcent l'allaitement à la naissance de leur enfant, les taux d'allaitement diminuent rapidement au cours des premières semaines. Au Québec, seulement 62 % des femmes allaitent toujours leur bébé à quatre mois⁶, ce qui est bien loin des recommandations.

Santé Canada, entre autres, recommande de poursuivre l'allaitement jusqu'à deux ans ou plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés à partir de six mois⁷.

Insécurité alimentaire et allaitement

En moyenne, les femmes en situation d'insécurité alimentaire allaitent leur nourrisson deux fois moins longtemps que les autres et la moitié d'entre elles cesseraient l'allaitement exclusif après deux mois seulement⁸.

Sevrage précoce

Seulement 8 % des femmes cessent l'allaitement au moment où elles l'avaient prévu. La principale cause invoquée pour l'arrêt précoce est la perception de manque de lait⁹, bien que l'insuffisance de production lactée soit rare et souvent due à l'utilisation de biberons ou sucres. Un soutien adéquat à l'allaitement permet de donner la réponse la plus adaptée.

Des produits alimentaires inutiles

Les aliments de base conviennent aux tout-petits pour compléter le lait maternel ou les PCN. Ils n'ont pas besoin d'aliments ou de boissons transformés, qui sont généralement plus chers et souvent trop sucrés. Certains laits pour bambins sont même déconseillés¹⁰.

Les organismes communautaires peuvent répondre aux besoins de toutes les familles tout en évitant de participer à la banalisation des PCN et des produits connexes.

Références

1. Agence de la santé publique du Canada. (2014). *Protéger, promouvoir et soutenir l'allaitement maternel: un guide pratique pour les programmes communautaires*. <https://allaiterauquebec.org/bibliothequevirtuelle/items/show/1565>
2. Organisation mondiale de la santé. (1981). *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel*. <https://www.who.int/nutrition/publications/infantfeeding/9241541601/fr/>
3. International Code Documentation Centre. (2019). *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel : résolutions subséquentes de l'Assemblée mondiale de la Santé*. <https://allaiterauquebec.org/bibliothequevirtuelle/items/show/1722>
4. Mouvement allaitement du Québec. (2021). *Modèle de politique d'acceptation de dons et commandites et pour l'établissement de partenariats*. <https://allaiterauquebec.org/bibliothequevirtuelle/items/show/1832>
5. Mouvement allaitement du Québec. (2021). *Protégeons l'allaitement lors des interventions auprès des familles*. <https://allaiterauquebec.org/bibliothequevirtuelle/items/show/1834>
6. Observatoire des tout-petits. (2017). *Durée de l'allaitement exclusif*. <https://tout-petits.org/donnees/environnement-familial/comportements-a-risque-et-comportements-preventifs/allaitement/duree-de-l-allaitement-exclusif/>
7. Énoncé conjoint de Santé Canada et coll. (2012). *La nutrition du nourrisson né à terme et en santé : recommandations de la naissance à 6 mois*. <https://allaiterauquebec.org/bibliothequevirtuelle/items/show/1746>
8. Orr, S. K., et coll. (2018). *Relation between household food insecurity and breastfeeding in Canada*. *Canadian Medical Association Journal*, 190(11), E312. <https://doi.org/10.1503/cmaj.170880>
9. Observatoire des tout-petits. (2017). *Principales raisons données par les mères qui n'allaitent plus leur dernier enfant pour expliquer leur décision d'arrêter l'allaitement*. <https://tout-petits.org/donnees/environnement-familial/comportements-a-risque-et-comportements-preventifs/allaitement/allaitement-raison-sevrage/>
10. Choi Y., et coll. (2020). *US toddler milk sales and associations with marketing practice*. *Public Health Nutrition* 23(6). 1127-1135. <https://doi.org/10.1017/S1368980019003756>



Votre référence en
environnements favorables à
l'allaitement

MouvementAllaitement.org

RESSOURCES EN ALLAITEMENT

Ressources communautaires

Des personnes formées

Les intervenantes et les bénévoles des ressources communautaires en allaitement ont reçu une formation de base leur permettant de répondre à toutes sortes de questions. Elles sont aussi en mesure de déceler les difficultés d'allaitement les plus courantes et de proposer des pistes de solutions.

Du soutien par les pairs

Le soutien par les pairs a un effet positif sur la durée et l'exclusivité de l'allaitement^{1,2}. Ayant elles-mêmes déjà allaité un enfant, les bénévoles en allaitement accompagnent les femmes et les personnes qui allaitent afin de les aider à atteindre leur objectif. Les services peuvent être offerts à distance ou en présentiel, en rencontres individuelles ou lors d'activités de groupe. Pour être optimal, le jumelage avec une bénévole devrait se faire dès la grossesse.

Découvrez les ressources communautaires en allaitement

Par régions du Québec :

mouvementallaitement.org/ressources

Ailleurs au Canada :

safelyfed.ca/canadian-breastfeeding-resources

Références

1. Dennis CL. (2002). Breastfeeding initiation and duration: a 1990-2000 literature review. *J Obstet Gynecol Neonatal Nurs* 31(1):12-32. <https://doi.org/10.1111/j.1552-6909.2002.tb00019.x>
2. McFadden A, et coll. (2017). Support for healthy breastfeeding mothers with healthy term babies. *Cochrane Database Syst Rev* 2(2):CD001141. <https://doi.org/10.1002/14651858.cd001141.pub5>.

Quand faire appel à ces ressources ?

En tout temps, y compris pour des besoins ponctuels ou des inquiétudes lors d'une situation particulière, telle qu'une séparation de l'enfant et du parent allaitant ou le sevrage.

Se limitent-elles à l'allaitement ?

Les services offerts sont variables. Concernant le parentage et l'alimentation des tout-petits, ces ressources peuvent au besoin diriger les personnes vers les sources fiables d'information et les services appropriés.

Consultantes en lactation (IBCLC)

Des professionnelles certifiées

Les consultantes en lactation, ou *International Board Certified Lactation Consultant* (IBCLC), sont des professionnelles en allaitement qui possèdent une expertise clinique. Les IBCLC sont certifiées par l'International Board of Lactation Consultant Examiners.

Des services spécialisés en allaitement

Les IBCLC sont encadrées dans leurs interventions par un champ de pratique et un code de déontologie. Elles sont habilitées à effectuer des évaluations complètes afin de résoudre des problématiques liées à l'allaitement qui sont persistantes ou complexes. Les IBCLC travaillent dans le réseau de la santé, les organismes communautaires, les pharmacies, les cliniques spécialisées en allaitement, les cliniques médicales ou en pratique privée.



Votre référence en environnements favorables à l'allaitement

MouvementAllaitement.org

Avec la participation financière du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec